

RESUME

Les soins palliatifs occupent une place singulière dans le domaine de compétences des masseur-kinésithérapeutes. Si c'est l'acte le mieux côté, il est paradoxalement peu pratiqué surtout en libéral. Face à une demande croissante pour ces soins, il nous est apparu important de considérer l'implication des masseur-kinésithérapeutes dans cette prise en charge globale et parallèlement la place de ces soins dans l'offre de formation. C'est par le biais d'une enquête que nous avons mené une étude de la situation sur le bassin thionvillois en partenariat avec le service d'hospitalisation à domicile du CHR Metz-Thionville. Celle-ci révèle que si la majorité (77,3%) des masseur-kinésithérapeutes a pris en charge des patients en soins palliatifs, le nombre de patients se limite à moins de un par an en moyenne. Elle nous apprend également que la prise en charge de ces patients est limitée par la durée de la séance et le fait qu'elle se fasse à domicile. L'enquête souligne que 70 % des masseur-kinésithérapeutes considèrent les soins palliatifs dans leur domaine de compétences et seulement 53,3% savent que ceux-ci font l'objet d'une cotation spécifique. Enfin, ils sont 44% à savoir qu'il s'agit de l'AM.K.12. Dans le cas particulier d'une prise en charge en hospitalisation à domicile le travail en équipe pluridisciplinaire constitue l'atout majeur, mais les aspects administratifs sont jugés pénalisants. Pour finir, si 91% des masseur-kinésithérapeutes ont reçu une formation en soins palliatifs au cours de leur cursus, 72,3 % des interrogés l'estiment insuffisante. En réponse à cette lacune, nous préconisons la mise en place d'une formation initiale et continue.

Mots Clés : Soins palliatifs, kinésithérapie, hospitalisation à domicile.

Keywords: Palliative care, physical therapy, home care services